

Délibérations du Vendredi 14 novembre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 14 novembre 2025** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 24

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva-Marie GOEPFERT, Erica DUMONT, Quentin MAGOGÉAT, Marie Karine LHOMME, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIER DESVIGNES

Personnalités extérieures : Fleur GUY

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Joséphine GABIOT, Léo MATHEY MAGLICA

Représentés : Sarah CORDONNIER, Salomé DEBOOS, Béatrice PIOTROWICZ, Tao MOUNIER, Celia PASCALE

Invités : Catherine LEROUX, Amélie COUDURIER, Virginie HOLLARD

Invité.es permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX

AVIS

PROGRAMMATION ET BUDGET CVEC 2026

03 – Programmation et budget CVEC 2026

Ce point est présenté par Laure Descamps, Directrice de la Vie étudiante et Campus (DVEC)

Le budget de la CVEC 2026 présenté ce jour a été adopté à la commission CVEC du 14 octobre 2026.

Grandes orientations du budget pour l'année 2026

- Maintien du budget santé et prévention, qui représente 34% du budget CVEC à l'université Lumière Lyon 2. Ce chiffre est plus élevé que les obligations réglementaires, qui sont à 15%.
- Augmentation des aides pour lutter contre la précarité étudiante ; initialement, l'enveloppe dédiée aux aides sociales était de 85 000 euros. Elle a été augmentée de 80 000 euros, soit 165 000 euros d'aides sociales pour les étudiants dès 2025.

- Augmentation du nombre d'heures de monitorat étudiant, et mise en œuvre des orientations stratégiques.
- Proposition par le SDVE de 10 fiches actions concrètes, portant notamment sur la formation des associations agréées, la formation aux risques festifs et le renforcement de la sensibilisation au handicap.
- Accompagner l'orientation stratégique du plan AVENIRS en mettant en place un challenge écologique étudiant.
- Accompagner la participation étudiante et son développement.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions issues des précédents budgets participatifs.
- Crédits dédiés à l'optimisation des outils de gestion des associations et des plateformes de gestion.
- Crédits déjà présents avec un cofinancement de la Région pour l'aménagement de la Coop', qui sont orientés dans le sens d'une co-construction avec les étudiants. L'enjeu est d'associer les étudiants à la fois au projet d'aménagement de la Coop' et également à la définition d'un référentiel des lieux de vie étudiants.
- Augmentation du nombre d'heures de coordination et des visites de rentrée.
- Un soutien renforcé au développement de la participation étudiante (un des enjeux principaux du schéma directeur, qui sera présenté en CFVU en décembre).

Répartition prévisionnelle

La recette 2026 est estimée à environ 1,82 millions d'euros. Pour comparaison, les crédits CVEC en 2023-2024 étaient de 1,89 euros. Ces crédits sont versés en deux fois :

- Un premier versement de l'ordre d'un million d'euros en janvier
- Un complément de l'ordre de 800 000 euros en juillet, lié à l'évolution des inscriptions, au réajustement des effectifs, etc.

L'une des obligations de la CVEC est d'avoir une part du Fond social et initiatives étudiants (FSDIE) de 30 %. Cependant, et compte tenu de la revalorisation de 80 000 euros sur les aides sociales, la part allouée à ces dernières par l'Université Lumière Lyon 2 est de 30,5 %, ce qui dépasse légèrement la recommandation.

L'enveloppe 2026 se répartit comme suit :

- Sur la prévention, 257 978 euros.
- Sur l'accès aux soins, 368 875 euros (cet ensemble représente 34 % du budget CVEC).
- Sur l'accompagnement social, 211 000 euros.
- Sur la pratique sportive, 36 730 euros.
- Sur l'art et la culture, 97 788 euros
- Sur l'accueil des étudiants, 634 132 euros.
- Sur la partie initiative et vie étudiante, 216 931 euros.

Ce qui représente un total prévisionnel de 1 823 434 euros en 2026, soit un peu au-dessus de la première part versée qui tourne autour d'un million, mais aussi un peu en dessous de ce qui a été versé ces deux dernières années.

Pour information, à partir de cette année, les établissements privés peuvent réclamer leur part de CVEC, ce qu'ils ne faisaient pas jusqu'à présent. Il subsiste donc une incertitude sur ce que sera le montant du deuxième versement. Il faut donc jouer la prudence quitte à réajuster ensuite dans le cadre d'une nouvelle commission CVEC.

Nombre de présents ou représentés : 24
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
23	0	1	0

CAPACITES D'ACCUEIL L1

05 – Capacités d'accueil L1

Sont présentées en CFVU les capacités d'accueil en licence 1 pour l'année 2026-2027.

L'accent est tout d'abord mis en séance sur l'ouverture de la Licence Professorat des Ecoles (LPE) pour l'année 2026, portée par l'ISPEF. Cette ouverture conduit à introduire la mention LPE dans les capacités, mais également à revoir la capacité d'accueil allouée à la mention de licence Sciences de l'éducation.

Le Rectorat ayant apporté la confirmation de ses arbitrages la veille de la CFVU, une modification concernant la mention LPE est donc apportée sur le document mis en ligne sur la BUL. En effet, sur le document précédent, 170 places étaient indiquées pour la LPE. Suite aux retours du Rectorat, la mention LPE se voit finalement octroyer quatre groupes sur le site de Lyon et deux groupes sur le site de Bourg-en-Bresse, avec un volume de 35 étudiants, soit 140 places sur le site de Lyon et 70 sur le site de Bourg-en-Bresse. Cela signifie qu'il y aura une mention à 210 étudiants en inscription principale à Lyon 2. La mention Sciences de l'éducation, compte tenu de l'ouverture de cette LPE, avait quant à elle proposé de passer à 250 places, ce qui a été validé par le rectorat.

Suite à une réunion avec l'Université Lyon 1 et l'Université Jean Moulin Lyon 3 cette semaine, un travail commun est prévu sur les attendus, puis une convention sera mise en place afin de s'organiser avec ces deux établissements.

L'affichage Parcoursup sera unique, avec deux lignes pour les deux sites. L'université Lumière Lyon 2 sera le centre d'inscription principal. Les 210 étudiants accueillis s'inscriront administrativement à Lyon 2, puis Lyon 1 gèrera d'un point de vue pédagogique les 70 étudiants accueillis à Bourg-en-Bresse. Il faudra prévoir quelques vacances en plus pour les 70 inscriptions supplémentaires qui devront être faites.

Concernant le reste des capacités d'accueil, elles sont renouvelées à l'identique des années précédentes. Les mentions des BIDs sont en train d'être retirées des attendus, et Clémentine Trocon contacte actuellement l'ensemble des responsables pédagogiques de L1 pour les tenir informés.

Question des élus : On a repris exactement les mêmes effectifs que l'an dernier ?

Réponse de Stéphane CADIOU : Oui, de toute manière, la capacité est pilotée par le Rectorat, la marge de modification possible est donc restreinte. Il y a juste deux ou trois mentions pour lesquelles les chiffres diffèrent légèrement, cependant, si cela a été réduit de deux places d'un côté, cela a été augmenté de trois de l'autre, donc nous restons vraiment à l'équilibre. Par exemple, un couple a fermé pour le parcours Sociologie LLCR Allemand, mais les cinq places ont été réattribuées sur LLCR Allemand et LLCR Anglais.

Nombre de présents ou représentés : 24
Vote 03 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
23	1	0	0

FERMETURE DES MASTERS VEU/VET A PARTIR DE 2026-2027

06 – Fermeture des Masters VEU/VET et RCT à partir de 2026-2027

Sont proposés au vote des élus la fermeture de 2 parcours à l'UFR ASSP : le Master 1 Ville et Environnement Urbains parcours Villes En Tensions (VEU/VET), et le Master 1 Sociologie / Recherches en Commun et Transitions territoriales (RCT) mention écologies, attachements, milieux.

Ces deux parcours soulevaient des difficultés pour des raisons différentes. Le parcours RCT n'arrivait plus à trouver un public (seulement 6 ou 7 étudiants inscrits), ce qui a poussé les enseignants à décider d'un commun accord de fermer. Le parcours VET de la mention VEU posait quant à lui des problèmes de complexité d'organisation avec l'ENTPE. Il subsiste cependant un autre parcours dans la mention VEU ; ce n'est donc pas la mention qui est supprimée, juste un parcours de

celle-ci.

Question des élus : Qu'est-ce qui motive le fait que ces parcours ne soient plus attractifs ? Est-ce qu'il y a eu une analyse des collègues concernés ?

Réponse de Stéphane Cadiou : Il y a différentes raisons. Tout d'abord, le département de sociologie a des problématiques de ressources humaines. Ils ont une offre de formation large qui amène à des redéploiements de leurs forces. Il y a aussi un manque de lisibilité sur le parcours, qui a changé d'intitulé.

Concernant la mention Ville et environnement urbain : ville en tension, cela peut être dû à un enjeu de moyens, mais aussi à un problème de concurrence. On trouve en effet des formations avec des enjeux similaires dans certaines UFR, ainsi qu'à Lyon 3. C'est peut-être un élément d'explication qui fait que cette formation a rencontré des limites.

Nombre de présents ou représentés : 22
Vote 04 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
17	0	4	1

CALENDRIER GENERAL E-CANDIDAT 2026-2027

07 – Calendrier général e-candidat 2026-2027

Ce point est présenté par Stéphanie CHAMPEL, Responsable du Service des Etudes.

Le document présenté ce jour est le calendrier général e-candidat. Concernant les dérogations à ce calendrier, un retour des composantes sera attendu prochainement, pour une présentation lors d'une prochaine CFVU.

Ce calendrier a été réalisé en commun avec les collègues de la Formation Continue. Il s'agit d'une reprise du calendrier de l'année dernière ; seule la deuxième vague de e-candidat est un peu plus courte. Ce changement s'explique par la volonté de la Formation Continue d'avoir 14 jours pour pouvoir établir un contrat, entre l'ouverture du mois d'août et la rentrée universitaire.

Question des élus : Sur la seconde vague, le dépôt des dossiers est prévu le 23 juillet, veille de la fermeture, pour une décision le 25 août, le lendemain de la reprise. N'est-il pas un peu ambitieux de prévoir le traitement de toutes les demandes en seulement deux jours, si on prend en compte la période de congé ?

Réponse de Stéphanie CHAMPEL : Pour la deuxième vague, nous sommes contraints par les collègues de la Formation Continue qui ont besoin de ces 14 jours dans leurs conditions générales de vente, ce qui correspond à leur réglementation à eux. Alors, du coup, on en a discuté avec plusieurs composantes lors de la réunion de jeudi. Certaines composantes comme l'ICOM vont laisser la deuxième vague pour la Formation Continue ou vice-versa. Ensuite, selon les flux, on réouvrera cette deuxième vague pour tous les retardataires qui auraient raté la première vague.

Question des élus : Il faudrait tout de même vérifier la validité administrative des dossiers, pour le coup, techniquement le faire en un jour, ce n'est pas possible. Nous n'aurons jamais le temps, le 24 juillet, de vérifier la conformité administrative de l'ensemble des dossiers et candidats.

Réponse Stéphanie CHAMPEL : Je suis d'accord avec vous, nous ne pouvons malheureusement pas vous proposer un autre calendrier compte tenu des contraintes des collègues de la FC. Nous avons envoyé 3 versions différentes du calendrier, et c'est la seule version qui convient à la FC.

Question des élus : Est-ce vraiment utile de voter ce calendrier si finalement, tout le monde va demander un calendrier dérogatoire ?

Réponse Stéphanie Champel : C'est la seule solution que nous avons trouvée pour satisfaire la demande de la Formation Continue d'un point de vue administratif et réglementaire, pour la bonne tenue de leurs contrats. La campagne de calendriers dérogatoires permettra tout de même à chaque composante de déroger à ce calendrier et voter les dates qui les arrangent.

Question des élus : N'est-il pas possible de décaler et de commencer une semaine plus tôt, pour les BIATSS dès le 14-15, et que les enseignants le fassent avant la fermeture ?

Réponse Stéphanie CHAMPEL : Non, car cela pose un problème pour les collègues gestionnaires qui sont sur ces mêmes opérations et qui seront mobilisées sur les jurys de deuxième session durant cette même période.

Remarque des élus : Il y a certes une complexité à prendre en compte pour la FC et l'élaboration de leurs contrats, cependant tous les services sont à flux tendus sur ces périodes. Il est certes difficile de contenter tout le monde sur un calendrier final, mais systématiser les dérogations de calendrier démontre une incapacité à avoir un travail pérenne constant. C'est problématique, car cela fait passer le bien-être d'un seul service avant tous les autres.

Suite aux retours des élus, il est proposé d'inverser la problématique en demandant à la FC de voter leur propre calendrier dérogatoire. Cela éviterait d'imposer un calendrier FC à des licences 2 ou 3 qui n'ont aucun candidat en Formation Continue et qui seraient mises à mal par ce choix.

Les élus décident de voter la vague 1 ce jour en instance telle que présentée sur le document, et de voter une version modifiée de la deuxième vague avec les dates suivantes :

- Ouverture : **06 juillet 2026**
- Fermeture : **15 juillet 2026**
- Date limite de réponse aux candidats : **28 août 2026**

Les formations en FC concernées seront prévenues afin qu'elles puissent produire leur calendrier dérogatoire pour la deuxième vague. Il sera proposé au SCFC d'être présent pour échanger à ce sujet lors de la CFVU de décembre.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 05 – Avis favorable	19	2	1	0

CALENDRIERS DEROGATOIRES 2025-2026

08 – Calendriers dérogatoires 2025-2026

Il s'agit de 3 demandes de l'UFR SEG concernant les Masters suivants : M1 MBFA, M1 MS + RISE et M1 APE.

La composante demande à avancer des examens écrits, afin que les étudiants puissent partir en alternance ou en stage un peu plus tôt et ainsi pouvoir étaler les demandes de stage.

Question des élus : Concrètement, on nous demande de voter un calendrier dérogatoire sur des examens qui sont déjà passés ?

Réponse de Stéphane CADIOU : Les collègues de l'UFR SEG se sont rendus compte qu'ils n'avaient pas fait voter leur calendrier dérogatoire, ils ont préféré jouer la transparence et le faire voter aujourd'hui. Par contre, les étudiants étaient tous au courant dès le premier jour de la rentrée universitaire.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 06 – Avis favorable	20	1	1	0

DOSSIER D'ACCREDITATION DU MASTER ENSEIGNEMENT ET EDUCATION

09 – Dossier d'accréditation du Master Enseignement et Education

Est présenté le dossier d'accréditation des *Masters enseignement et éducation* (M2E), qui s'inscrit dans la réforme nationale des concours. Il est élaboré conjointement par Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Étienne.

Structure des M2E et implications

- Les M2E seront portés en inscription principale par l'INSPE
- Les interventions disciplinaires seront mutualisées entre les universités partenaires citées plus haut
- Il y aura une co-diplomation, où apparaîtront les noms des différentes universités qui auront participé à la préparation de ce M2E.
- Le M2E professeur des écoles accueillera les étudiants non-lauréats du concours pour leur permettre de repasser le concours.
- Le M2E second degré n'accueillera pas les non-lauréats, faute d'effectifs suffisants. Ceux-ci continueront d'être pris en charge dans des dispositifs existants (prépa CAPES notamment).
- Les M2E comportent 4 blocs de compétences, dont un bloc disciplinaire où les collègues de l'Université Lumière Lyon 2 seront amenés à intervenir.
- La fermeture des anciens masters MEEF entraîne un important différentiel de pertes d'heures pour les universités, non totalement compensé par les nouveaux M2E.

Avancement du dossier et limites

- Le dossier d'accréditation ne contient pas encore les maquettes détaillées ni la répartition horaire : il est encore trop tôt à ce stade.
- Les décisions définitives concernant l'ouverture des différents parcours, notamment pour les petites disciplines (italien, chinois, arabe, allemand), seront connues en fin d'année.
- Se pose la question des non-lauréats du concours qui ont une licence et qui souhaitent repasser les concours. Il pourrait être proposé la mise en place de DU, mais cela pose des questions réglementaires, car les DU n'accueillent pas les étudiants boursiers et dispensés des frais d'inscription. Toutes ces questions sont soumises au ministère, et des arbitrages seront rendus très prochainement.

Mise à jour du Rectorat sur le dossier d'accréditation

Sur proposition du Rectorat, il est soumis au élus une version légèrement ajustée du dossier d'accréditation sur les 3 points suivants :

- Ajout d'un parcours en math-SPC
- Ajout de la possibilité de stages à l'étranger en M1
- Ajout d'une phrase indiquant que les fourchettes indicatives données doivent permettre d'atteindre rapidement l'objectif des 50% de formateurs de terrain.

Remarque des élus : Concernant les non-lauréats du concours, la mise en place d'un DU pourrait être problématique car si les étudiants ratent le CAPES après leur licence et qu'ils rejoignent un DU, dans le cas où ils échouent encore une fois au concours, ils n'auraient pas accumulé les années/crédits ECTS comme ce serait le cas s'ils rejoignaient un master, par exemple.

Question des élus : La fermeture des MEEF va-t-elle contribuer à l'économie de 25 000 heures recherchée ? Comment faites-vous pour anticiper le coût des M2E pour l'université ?

Réponse Stéphane CADIOU : Effectivement, la fermeture des MEEF va contribuer à ces 25 000 heures d'économie. Cela ne sera bien sûr pas suffisant, mais cela y participera en partie. Il est très compliqué de savoir exactement ce que cela va nous permettre de rapporter, car nous avons des heures consommées en hausse, mais manifestement, nous ne savons pas nécessairement toujours à qui nous les avons payées. De plus, l'économie nette dépendra aussi du volume horaire des interventions des enseignants de Lyon 2 dans les masters M2E. La construction des maquettes permettra d'affiner un peu le volume horaire qui va être réservé à nos enseignants de Lyon 2 dans les maquettes M2E.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 07 – Avis favorable	21	0	1	0

MAQUETTES DES MODULES PREPA CRPE CAPES L3

10 – Maquette des Modules prépa CRPE CAPES L3

Est présentée aux élus la maquette des modules de de prépa CRPE CAPES en Licence 3.

Ceux-ci ont été financés tardivement par le ministère ; la réponse n'a été obtenue que mi-octobre pour une mise en place 2025-2026. En raison de ce délai, la mise en œuvre a été accélérée, et plusieurs modules ne pourront ouvrir qu'au semestre 2.

Seule une partie des modules initialement demandés a été retenue afin de rester réaliste. Ces dispositifs visent principalement à soutenir les étudiants actuellement en L3, fortement pénalisés par la réforme qui déplace le concours en fin de licence. Les modules proposés constituent ainsi la meilleure réponse possible dans les contraintes actuelles.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 08 – Avis favorable	22	0	0	0

TITRE

11 – Conventions

Les sept conventions ci-après ont été présentées par Arthur RAVIX, Responsable du pôle Conventions.

11.01/ Licence professionnelle métiers du BTP : génie civil parcours droit et techniques des réseaux hydrauliques (UFR : DROIT ; Partenaires : AGROTEC Vienne-Seyssuel, Lycée la Martinière Monplaisir)

L'annexe financière a pour objet de présenter le solde 2024-2025 conformément à la convention de partenariat LPBTP entre l'Université Lumière Lyon 2, l'ELPLE la Martinière-Monplaisir et l'EPLEPFA de Vienne-Seyssuel. Dans le cadre de cet accord, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 35 028 euros.

11.02 / Master Économie Sociale et Solidaire (ESS) (UFR : SEG ; Partenaire : École Nationale des Travaux Publics de l'État ENTPE)

La présente convention a pour but d'établir une coopération entre L'École Nationale des Travaux

Publics de l'État (ENTPE) et l'Université Lumière Lyon 2, en vue de former des élèves-ingénieurs à l'Économie Sociale et Solidaire (dans le cadre d'un électif de 3ème année), grâce à l'expertise développée par l'Université Lumière Lyon 2 sur l'ESS.

11.03 / Master Intervention et Développement Social (IDS) parcours Analyse et Conception de l'Intervention Sociale ANACIS (UFR : ASSP ; Partenaire : École Rockefeller)

L'objet de l'avenant est la présentation des modalités pédagogiques, logistiques et financières conformément aux articles 3, 4 et 5 de la convention cadre ANACIS

2022-2027. Dès lors, l'Université Lumière Lyon 2 versera 7 563.90 euros à l'École Rockefeller.

11.04 / Master Intervention et Développement Social (IDS) parcours Analyse et Conception de l'Intervention Sociale ANACIS (UFR : ASSP ; Partenaire : Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales ARFRIPS)

L'objet de l'avenant est la présentation des modalités pédagogiques, logistiques et financières conformément aux articles 3, 4 et 5 de la convention cadre ANACIS 2022-2027. Dès lors, l'Université Lumière Lyon 2 versera 6 369.60 euros à l'ARFRIPS.

11.05 / Master Intervention et Développement Social (IDS) parcours Analyse et Conception de l'Intervention Sociale ANACIS (UFR : ASSP ; Partenaire : OCCELIA Santé Social)

L'objet de l'avenant est la présentation des modalités pédagogiques, logistiques et financières conformément aux articles 3, 4 et 5 de la convention cadre ANACIS 2022-2027. Dès lors, l'Université Lumière Lyon 2 versera 24 553.10 euros à OCCELIA

11.06 / Licence professionnelle mention métier de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle parcours coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales (UFR : ISPEF ; Partenaire : Villeurbanne)

Cette convention a pour objet de préciser, entre les parties signataires les modalités du partenariat dont la vocation est notamment d'améliorer la qualité et la formation des intervenants dans le champ périscolaire.

11.07 / Agrégation de grammaire (UFR : LESLA ; Partenaires : École Normale Supérieure de Lyon)

La présente convention a pour objet de permettre à des étudiants de l'ENS de Lyon de s'inscrire à l'Université Lumière Lyon 2 pour y suivre la préparation commune à l'agrégation de grammaire des universités Lyon 2 et Lyon 3. Les étudiantes et étudiants de l'ENS de Lyon souhaitant bénéficier de la préparation à l'agrégation de grammaire s'inscrivent d'une part à l'ENS en M2 du master FEADÉP (Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel) option Lettres classiques ou Lettres modernes, et d'autre part à l'Université Lumière Lyon 2 en préparation à l'agrégation de grammaire. Ils s'acquittent des droits d'inscription fixés par l'ENS de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 pour ces formations.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 20 Vote 09 – Avis favorable	19	0	0	1

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le 14/11/2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

